



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal Du vendredi 25 mars 2022

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation des PV de séance des 2 et 17 décembre 2021,
- ✓ Modification de l'adresse internet,
- ✓ Délibération pour la demande d'extension de carrière,
- ✓ Demande d'avis du conseil pour le projet « Parc Eolien Rochebeau »,
- ✓ Délibération pour l'ouverture de la modification du PLU,
- ✓ Logement de la mairie annexe,
- ✓ Passage à la fibre pour la mairie,
- ✓ Panneau d'affichage numérique,
- ✓ Entretien de la voirie (balayeuse...),
- ✓ Travaux de la station d'épuration,
- ✓ Demande de ralentisseur rue Jean Moulin et Pierre Brocheton,
- ✓ Jardins communaux,
- ✓ Information des activités communales et du CCAS,
- ✓ Informations diverses,
- ✓ Questions diverses

Sur convocation en date du 21 mars transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 25 mars 2022 à 19 heures 05, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	GRUAT Cyrille	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	COLIN Angélique	PROTAT DEFRANCE Sandrine

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, M. Vincent GAVROY, Mme Angélique COLIN, Mme Sonia PASQUIER

Absent :

Pouvoirs : De Mme Marie BRUN à Mme Denise CHARLOIS
De M. Thomas PERRIER à Mme Malika DHOTEL
De M. Vincent GAVROY à M. Bruno MARTIN
De Mme Angélique COLIN à M. Cyrille GRUAT
De Mme Sonia PASQUIER à Mme Sandrine PROTAT

Secrétaire de Séance : Mme Malika DHOTEL

Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2021

Aucune remarque n'a été transmise suite à sa diffusion. Le procès-verbal est adopté par 14 voix « pour » et 1 abstention.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2021

Aucune remarque n'a été transmise suite à sa diffusion. Le procès-verbal est adopté par 14 voix « pour » et 1 abstention.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Modification de l'adresse mail

Notre fournisseur historique était wanadoo. Son absorption par Orange et l'actualisation des services de ce dernier nous amène, pour éviter les erreurs informatiques, à changer notre adresse. Pour communiquer avec la mairie, il faut saisir la nouvelle adresse car l'ancienne va prochainement disparaître.

La nouvelle adresse est : mairie.stjust-sauvage@orange.fr

Délibération pour la demande d'extension de carrière

Monsieur le maire rappelle que seule la DREAL instruit l'autorisation d'extraction des alluvions. La commune est consultée au titre de son pouvoir d'urbanisme. Aussi, nous devons nous prononcer sur la restitution avec ou sans remblai. Le vote peut avoir lieu à main levée et seul le nombre de voix est enregistré. Il peut avoir lieu au scrutin public. Cela doit être demandé par au moins un quart des membres présents participant au vote.

Compte tenu des deux membres du conseil concernés directement ou indirectement par ce sujet, le calcul s'effectue sur 8 membres présents.

Le vote public peut être contré par un vote à bulletin secret. Il faut que cela soit demandé par au moins un tiers, soit 3 votants. Le vote public est demandé par les élus de la minorité et la majorité n'y voit aucun inconvénient.

Avant de procéder au vote, Monsieur le maire rapporte les propos tenus lors de la réunion en sous-préfecture avec Mme La Sous-Préfète et M. VICTOIRE, Directeur de la Direction Départementale des Territoires qui était en visioconférence.

Concernant l'extraction, c'est du ressort de la DREAL et pour la prévention inondation, cette compétence départementale a été transmise au SDDEA. Suite aux remarques de M. le maire sur le dysfonctionnement des noues, sur le fonctionnement du SDDEA, lequel délibère en fonction des bassins versants et avec des logiques différentes d'un bassin à l'autre, sur la minorité des 5 communes marnaises lors des votes, sur le report de travaux qui influent sur les inondations, Mme la Sous-Préfète prendra attache avec le SDDEA pour s'assurer de la prévention inondation sur notre secteur.

Le courrier à M. PIERRAT précise les demandes d'études complémentaires évoquées lors du dernier conseil et un ajout est fait ce jour sur le contrôle du remblai.

Pour faciliter l'enregistrement des votes, les membres du conseil s'expriment dans l'ordre du tableau. En cas d'égalité, la voix de Monsieur le maire est prépondérante.

	VOTE	COMMENTAIRE
M. le maire – M. MARTIN	Pour	Considérant le besoin de terre agricole, la nécessité de restaurer les noues pour améliorer la prévention inondation, M. le maire est pour le remblai avec une gestion de l'ensemble du site, soit les 59 Ha.
1 ^{ère} adjointe – Mme BRUN	Pour	Pouvoir (sans texte)
2 ^{ème} adjoint – M. PERRIER	Contre	Considérant la fragilité de la zone et le nombre d'étangs déjà créés, M. le 2 ^{ème} adjoint est contre le remblai en espérant que les propriétaires renonceront.
3 ^{ème} adjointe – Mme CHARLOIS	Pour	Considérant le besoin de restauration des noues, Mme la 3 ^{ème} adjointe est pour le remblai, afin de réviser le fonctionnement global des noues.
Conseiller – M. METIN	Pour	
Conseillère – Mme MICHEL	Ne peut participer au vote	
Conseiller – M. BERTIN	Pour	
Conseiller – M. GAVROY	Contre	Les habitants sont las des carrières et des routes sales. Il faut cesser de détruire notre patrimoine
Conseiller – M. GRUAT	Ne peut participer au vote	
Conseillère – Mme COLIN	Pour	
Conseillère – Mme DHOTEL	Pour	
Conseillère – Mme LOPEZ	Abstention	
Conseiller – M. FEVRE	Pour	
Conseillère – Mme PASQUIER	Pour	
Conseillère – Mme PROTAT DEFRANCE	Pour	

Par 10 voix « pour », 2 voix « contre », 1 « abstention » et 2 non votants, le conseil municipal préfère une restitution des parcelles avec remblai. Cet avis de principe est suspendu aux résultats des études complémentaires demandées, et le courrier ci-après sera adressé à M. PIERRAT, responsable foncier des carrières de l'Est.



Commune de SAINT JUST-SAUVAGE

C.C de Sézanne Sud-Ouest Marnais

Arrondissement : Epernay

Département : Marne

A M. PIERRAT Claudy

Saint-Just Sauvage,
Le 28 mars 2022

Objet : Projet extension de carrières

Monsieur PIERRAT,

Réuni en séance le 25 mars 2022, le conseil municipal par 10 voix « pour », 2 voix « contre », 1 abstention (et 2 non votants car concernés), émet un avis de principe en faveur d'une restitution des parcelles avec remblaiement.

Cet avis sera confirmé en fonction des résultats des études demandées.

En effet, les premières études fournies pour l'obtention de l'ouverture de carrières au lieu-dit « Vallée de l'Etournay » ne prenaient pas en compte une future extension de 72%. Comme vous le savez, cette zone est située dans la bassée. Elle se caractérise par un réseau de noues qui y aboutissent, par la confluence de la Seine et du canal des Moulins alimenté par la Seine, par la confluence de l'Aube et de la Seine à proximité immédiate, par des territoires au relief plus élevé de part et d'autre, qui concentrent les inondations dans notre bassée.

Il est indéniable que votre projet aura des répercussions sur les écoulements et il est de notre devoir de protéger notre village.

Ainsi, vous voudrez bien produire les documents relatifs à nos inquiétudes fondées sur les cartes des PPRI Seine Aval et Aube Aval, sur la connaissance du fonctionnement de notre réseau de noues, sur les inondations vécues et sur la physique des phénomènes hydrauliques.

1/ Situé à la confluence des lits majeurs de l'Aube et de la Seine, quel effet aura le remblaiement de 59 ha au total sur l'altimétrie de la nappe souterraine ? Outre l'effet sur les zones humides, quel impact sur les habitations ?

2/ Situé à la confluence de la Seine et du canal des Moulins de Sauvage, compte tenu que l'un alimente l'autre, qu'ils sont en crue simultanément et qu'ils enserrant une partie du village, quels effets aura le remblaiement sur les inondations ? Compte tenu de sa moindre porosité donc du détournement des flux ou de la rétention sur l'amont, quelles mesures compensatoires sont prévues ? La remise au niveau du terrain naturel d'origine ne peut suffire avec des matériaux différents.

3/ Quelle variation subirait la courbe de niveau de la nappe en terme d'amplitude, de fréquence et de durée ?

4/ Le remblaiement d'une berge à l'autre (Seine, canal des Moulins), l'augmentation de la distance à traverser dans un remblai moins poreux qui occupera l'entonnoir de la confluence, ne risque-t-il pas de détourner les flux provenant du Sud Est vers le village ? Par effet domino, cela ne risque-t-il pas de remettre en cause les écoulements collectés par la noue Mireau, qui ne s'écoulerait plus suite à une hausse de l'ensemble des noues : les Barces, la Rosière, le canal de décharge et le canal des Moulins en aval du moulin ?

5/ Quel impact aurait la même extension de carrière si elle n'était pas remblayée et laissée en étang ?

6/ Dans la mesure où la commune n'a aucun intérêt économique et où la protection inondation dépendrait du recalibrage des noues, quelle serait la participation des carrières de l'Est à ce chantier ?

7/ Quelles dispositions seront prises pour vérifier que le remblaiement est réalisé conformément aux prescriptions des études ?

Dans l'attente des conclusions des études demandées, veuillez agréer, Monsieur PIERRAT, mes respectueuses salutations.

Monsieur le MAIRE
Bruno MARTIN



Demande d'avis pour le projet « Parc éolien de Rochebeau »

Les communes de Bagneux, Clesles et Etrelles sur Aube ont un projet commun de 7 éoliennes avec 2 postes de distribution. Une enquête publique est en cours, du 21 mars au 23 avril 2022.

Le rayon d'enquête est de 6 km autour du projet « Parc éolien Rochebeau ». Cela inclut une partie des territoires de la commune et le conseil municipal doit formuler son avis au plus tard 15 jours après la fermeture de l'enquête. Chaque conseiller est invité à prendre connaissance du dossier disponible au secrétariat de la mairie sur les heures habituelles.

Délibération pour l'ouverture de la modification du PLU

Le devis du CDHU était à disposition dans le dossier de préparation. Il inclut une révision globale et il nous faudra anticiper les évolutions de la commune si on ne veut pas être obligé de le corriger à nouveau.

Chaque oubli à un coût à venir. Le devis est accepté à l'unanimité. Les sommes seront inscrites au budget 2022.

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Logement de la mairie annexe

La reprise du local infirmier rendu par M. MIGNOT, au profit de Mme LEVASSEUR Laëtitia n'a toujours pas été validé par l'ANS. Celui-ci ne servant que de point de collecte pour les laboratoires, il est proposé de le transformer en local d'urgence. Cette dénomination correspond à un logement de transit (72 h), le temps que les services sociaux trouvent une solution adaptée et pérenne.

Le projet est adopté à l'unanimité

Passage à la fibre pour la mairie

L'arrivée de la fibre optique sur toute la commune améliore le transfert de données. Le devis annonce un coût supplémentaire d'environ 100 euros par mois.

Compte-tenu que le secrétariat fonctionne correctement actuellement et que le réseau de caméras de vidéo protection n'est pas fonctionnel, monsieur le maire suggère de prendre un contrat « fibre » seulement lors de la réalisation de ce projet.

A l'unanimité, le conseil reporte l'adhésion à un contrat fibre optique.

Panneau d'affichage numérique

Avec l'arrivée de la fibre et la préparation du budget 2022, il faut se déterminer sur l'acquisition future de panneaux d'affichage numérique. Ceux-ci nécessitent des travaux de génie civil en amont, il faut anticiper cette éventuelle évolution à moins d'y être hostile. Les élus minoritaires estiment que « Panneupocket », application sur les téléphones, suffit.

Des demandes complémentaires sur le coût des panneaux et le lieu d'implantation restent sans réponse puisque c'est un éventuel projet : mairie annexe, parking de l'école, mairie, place de l'église près des commerçants ... ?

Avis du conseil pour la pose d'un panneau numérique :

Par 5 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions

Entretien de la voirie

L'entretien de la voirie est fait par une entreprise 4 fois par an. Chacun peut constater l'insuffisance et les différences d'une rue à l'autre puisque toutes les rues n'ont pas la même fréquentation, ni le même traitement.

Monsieur le maire demande à chacun de réfléchir à l'achat d'une balayeuse ou à la modification du contrat d'entretien. Certaines rues sont neuves et doivent être ajoutées, d'autres ne peuvent être nettoyées au balai.

Les salissures proviennent principalement des engins agricoles ou des camions dont le trafic est sans cesse en hausse.

Travaux de la station d'épuration

La STEU de Sauvage est gérée par la communauté de communes. Dès 2015 des constats de dysfonctionnement et d'insuffisance ont été transmis et un plan de travaux minimum a été imposé par la DDT. Ceux-ci sont en cours mais comme le calendrier n'a pas été respecté les nouveaux raccordements sur le réseau d'eau usée sont temporairement interdits depuis 2018. Fait découvert suite à la sollicitation de la DDT pour l'étude de l'extension des carrières.

Cela a pour conséquence d'interdire les permis de construire, sauf à créer un assainissement non collectif. Cela remet en cause les projets communaux et individuels de développement. La CCSSOM reconnaît avoir mal interprété les directives de la DDT, mais la solution reste à programmer car le coût supplémentaire est conséquent. Monsieur le maire est contre le report des travaux et le dossier est ouvert...

Demande de ralentisseur rue Jean Moulin et Pierre Brocheton

D'une part les rues neuves (Pasteur et Michelet) enregistrent déjà des excès de vitesse, d'autre part, des riverains se plaignent de ne pas pouvoir se déplacer à pieds en sécurité.

Dès lors qu'il n'y a pas de trottoirs, on est sur une voie partagée limitée à 20 km/h. Cela est rarement respecté et des aménagements pour obliger une circulation à vitesse réduite sont demandés.

Un comité va être créé pour étudier les diverses propositions. Des contrôles par la gendarmerie sont possibles mais ils nous sanctionneraient les premiers. Les excès visés sont ceux de notre quotidien.

Pour rappel un comité est une assemblée ouverte aux élus et aux habitants volontaires pour débattre et proposer des solutions.

Jardins communaux

Le projet de jardins communaux prend forme et un plan est proposé. M. FEVRE s'interroge sur le devenir de la canalisation qui traverse la parcelle, celle-ci draine les eaux pluviales des rues du centre de Saint-Just et elle n'est pas aux normes.

Monsieur le maire prend acte, une «étude sera ouverte pour résoudre la filtration avant infiltration si cela est nécessaire. Le plan des jardins prévoit un jardin pour la collectivité et une quinzaine de parcelles d'environ 250 m².

Une seule entrée pour faciliter la gestion par une association d'utilisateurs dans le même esprit que les jardins de Romilly-sur-Seine.

Les clôtures seraient à la charge de la commune, afin de garantir l'unité esthétique de l'ensemble. La location serait annuelle et la priorité sera donnée aux habitants de la commune.

Information des activités communales et du CCAS

En l'absence de Mme BRUN, le bilan est reporté au prochain conseil.

Informations diverses

- Monsieur le maire souhaite créer un demi-poste d'agent d'entretien sur la commune pour gérer le suivi des bâtiments au plus près du quotidien.
- Les riverains des rues Pasteurs et Michelet sont satisfaits des travaux réalisés. Un courrier a été adressé aux équipes du chantier pour les remercier du travail accompli. La réalisation est de qualité et l'entretien sera facilité.
- Les travaux rue Alexandre Dumas ne devraient plus tarder, la remise des offres est close.
- La plateforme du stade a été remise en état par Colas après son utilisation comme base pour les chantiers des rues Pasteurs et Michelet.
- Il reste 1 parcelle disponible dans le lotissement. Sa vente dépend de la levée de l'interdiction de raccordement au réseau d'eaux usées.
- La rédaction de l'acte de vente de la succession « SAID » arrive à son terme. On devrait signer l'achat prochainement par correspondance.
- NOEBE, ATMO pour la vidéo-protection à Esternay, a été sollicité pour reprendre notre dossier avec des liaisons fibres. Le devis est en attente.
- Les études de sol pour les vestiaires n'ont révélé aucune surprise, et il n'y aura pas de surcoût pour les fondations. Les hauteurs de raccordement vont pouvoir être définies et les travaux engagés.

Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 21 h 59

Le Maire,
Bruno MARTIN

